



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2025

QUESTION DIVERSE N° 01-20250905

FORUM DU LOGEMENT SOCIAL : COMPTE RENDU AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de septembre à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 29 août 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

ETAIENT PRESENTS

NOTA:

Nombre de conseillers en exercice : 48

Présents : 31
Absents représentés : 11
Absents : 06

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 41-20250905 y compris les questions diverses n° 01 et 02-20250905), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée, LEBON David, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil.

LAFOSSE Camille.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

PAYET-TURPIN Francemay représentée par MAUNIER Daniel, FONTAINE Véronique représentée par DIJOUX-RIVIERE Mimose, LEBON Jean Richard représenté par GONTHIER Charles Emile, ROMANO Augustine représentée

Publié le

ID: 974-249740085-20250905-QD01_CC050925-DE

Communauté d'Agglomération du Sud

par TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 42 à l'affaire n° 50-20250905).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, HOAREAU Sylvain représenté par VIENNE Axel, K/BIDI Emeline représentée par JAVELLE Blanche Reine, LEICHNIG Stéphanie représentée par HUET Marie-Josée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

GENCE Jack.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, MUSSARD Harry, LEJOYEUX Marie Andrée, FULBERT GERARD Gilberte, LEVENEUR Inelda.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

ID: 974-249740085-20250905-QD01_CC050925-DE

QUESTION DIVERSE N° 01-20250905

FORUM DU LOGEMENT SOCIAL : COMPTE RENDU AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président rappelle les difficultés rencontrées en matière d'attribution en ce qui concerne les logements sociaux et l'accession à la propriété dans le cadre des parcours résidentiels.

Lors de la séance du 04 avril 2025, le Conseil communautaire avait ainsi missionné le 1er Vice-Président, Monsieur le Maire Bachil VALY, pour l'organisation d'un Forum du logement.

Ce forum s'est déroulé à l'Entre-Deux le 10 juillet 2025.

Monsieur Bachil VALY à la demande du Président en expose le compte rendu aux conseillers communautaires.

A l'issue de l'exposé, le Président propose à l'Assemblée comme suggéré par le 1^{er} Vice-Président, d'adresser un courrier à ce sujet à Monsieur le Préfet.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve la sollicitation du Préfet eu égard aux difficultés rencontrées par les communes face à cette situation du logement sur le territoire intercommunal comme exposé ainsi que la transmission d'un courrier consécutivement à la tenue du forum du logement social du 10 juillet 2025,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention: 00 Contre: 00 Pour: 42

POUR EXTRAIT CONFORME. La Secrétaire de séance,

Le Président de la CASUD,

Laurence MONDON

Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 19/09/2025